

Mesdames et Messieurs les IA-IPR EPS,

Suite à votre lettre de sortie datée du 27 juin 2019, les membres du Conseil Académique du SNEP-FSU réunis ces 27 et 28 juin 2019, vous demandent d'être tolérants vis-à-vis des délais exprimés.

Le travail, que les équipes EPS des LGT et LP doivent mener, nécessite un temps long de concertation et de réflexion si l'on souhaite produire des projets de qualité.

Les délais imposés par la réforme du baccalauréat, réforme que nous contestons, sont inacceptables même si l'on considère que la parution du BO nous informant des nouveaux programmes date du 22 janvier 2019.

D'autre part, lors de la réunion des coordonnateurs du 8 avril 2019, vous avez indiqué que seuls la danse et les arts du cirque devaient figurer dans la programmation des activités du Champ d'Apprentissage n°3. Cette imposition est en contradiction avec les activités pouvant être programmées dans ce champ d'apprentissage et parues dans l'annexe 1 du BO spécial n°1 du 22 janvier 2019. Les équipes EPS qui programmeraient de l'acrosport ou de la gymnastique dans ce champ d'apprentissage, tout en conservant le versant artistique de ces activités, seraient donc en conformité avec le BO. Elles ne doivent donc subir aucune pression si elles font le choix de ne pas respecter vos directives.

Enfin, nous appelons nos collègues de lycée à conserver dans l'immédiat les référentiels existants en guise d'AFL, et ce afin de maintenir le caractère national du baccalauréat et ne pas s'engouffrer dans l'instauration d'un bac local.

Restant à votre disposition pour tout échange sur ces sujets, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les IA-IPR EPS, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le secrétariat académique du SNEP-FSU et les membres de son Conseil Académique